

Saran, le 16 juin 2011

Monsieur,

Je fais suite à votre courrier du 30 mai 2011 relatif à votre refus d'envisager une cession de terrain amiable pour permettre la réalisation de l'opération de restructuration du bourg lui permettant d'évoluer vers un centre ville.

Si j'analyse correctement votre propos, votre position vise à refuser tout nouvel axe routier à partir du moment où celui-ci permet la circulation automobile.

J'avoue ne pas être en symbiose avec votre point de vue dont le caractère m'apparaît un peu rigide. Bien que je sois tout à fait enclin à redonner leur place dans l'espace public à d'autres modes de communication que celui qui utilise le moteur à explosion, je n'entends pas le faire par l'exclusion mais en misant sur la complémentarité. Or, aujourd'hui le niveau d'évolution du tissu urbain ne permet pas encore de s'affranchir en totalité de la voiture individuelle.

Ma position est renforcée par le fait qu'il est difficile aujourd'hui d'appréhender quand et comment les véhicules utilisant un carburant d'origine fossile seront remplacés. Et si le moteur électrique venait à remplacer le moteur thermique ? Et si l'énergie solaire devenait adaptée aux besoins énergétiques de la « voiture » du futur ? Le futur n'est-il pas pour demain ?

Si la bicyclette ou la marche à pied possèdent des qualités et attraits indéniables, elles ne répondent pas à elles seules, de façon satisfaisante aux besoins multiples de déplacements et de communication, qui varient d'un individu à l'autre (en fonction de l'âge, de l'activité professionnelle, de l'état de santé, des ressources financières...).

Or, l'automobile apporte une réponse à ces besoins en prenant en compte les exigences que nous impose la société dans laquelle nous vivons, et que ni bicyclette ni marche à pied n'arrivent à couvrir correctement. Cela explique d'ailleurs son succès.

Il n'est donc pas possible de l'éradiquer purement et simplement de la vie urbaine. Il me paraît par contre plus judicieux de ne lui laisser que la place qui lui est actuellement nécessaire et sans que cela soit au détriment des autres moyens de communication.

Mon rôle d'élue n'est pas de privilégier une catégorie sociale en imposant aux autres, le mode de vie qu'elle a choisi, même si je le respecte, mais de permettre à tout un chacun de pouvoir choisir librement sa façon de vivre, dans le respect du choix d'autrui.

Il me semble que le rôle d'un élu local, d'autant plus s'il s'agit du maire, est d'initier des changements de comportement en pratiquant la persuasion par l'expérience plutôt que l'exclusion.

La restructuration du bourg en centre ville que j'envisage va dans ce sens et la consigne que je donne aux techniciens en matière d'aménagement urbain est de redistribuer l'espace public par un aménagement intégrant toutes les fonctions urbaines qu'il doit jouer, dans un souci de gestion économe de l'espace.

Ce projet tel qu'il a été publiquement exposé répond à ces critères tant par la densification du bâti qu'il permet, le désenclavement d'espaces de vie sociale qu'il engendre que par la multiplicité d'usages qu'il rend possible.

A défaut de vous convaincre, j'espère que ces propos vous permettront de comprendre les motifs de ma détermination quant à la construction du centre ville de Saran que je poursuis.

Veillez agréer, Monsieur, mes salutations distinguées

Maryvonne Hautin
Maire de Saran